

Accidents de transport

Monsieur le Président, mon honorable collègue fait référence, tout comme dans le rapport, aux effets désastreux de la dette sur les enfants et sur les pays du Tiers monde. Et, à cet effet, je voudrais signaler que j'ai été très heureuse de déposer à la Chambre, hier, suite à l'engagement du gouvernement, le projet de loi qui effacera la dette de certains pays de l'Afrique subsaharienne.

Monsieur le Président, mon honorable collègue faisait référence à la santé. Là également, nous avons contribué pour 120 millions de dollars à un programme d'immunisation universelle.

Je pense que ce sont tous des gestes très concrets afin de venir en aide aux plus pauvres, et surtout aux enfants des pays du Tiers monde.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI CONSTITUANT LE BUREAU D'ENQUÊTE SUR LES ACCIDENTS DE TRANSPORT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Bouchard (Roberval): Que le projet de loi C-2, Loi constituant le Bureau d'enquête sur les accidents de transport et modifiant certaines lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des transports.

M. Riis: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Lorsque le débat a été interrompu pour la période des questions et que la séance a été suspendue, c'était le député de Winnipeg Transcona (M. Blaikie) qui avait la parole. Le député a dû s'en aller. Je propose de continuer en suivant la liste établie.

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de dire quelques mots au sujet du projet de loi C-2. Sauf erreur, nous sommes en train de discuter du principe du projet de loi, sans en faire une étude détaillée. J'aurais toutefois quelques petites choses à signaler aux ministériels. J'espère que quelqu'un daignera écouter mes doléances et en tenir compte lorsque la question sera abordée au comité.

Scarborough-Ouest est une des circonscription de l'agglomération torontoise. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Si j'interromps le député, c'est uniquement pour demander un peu plus de calme. Cela faciliterait la tâche du député qui parle et celle de tous ceux qui écoutent.

M. Wappel: Madame la Présidente, comme je le disais, Scarborough-Ouest fait partie de l'agglomération torontoise et celle-ci se préoccupe beaucoup de la question des transports, comme d'autres régions d'ailleurs; les transports intéressent surtout Toronto à cause de l'aéroport international Pearson, à cause des nombreuses lignes de chemin de fer qui y passent et aussi parce que la ville est située en bordure du lac Ontario et que c'est un port pour les transports sur les Grands Lacs et pour les transports internationaux. Inutile de dire que les habitants de Toronto et de Scarborough-Ouest ont beaucoup à coeur la sécurité dans les transports.

Cela dit, je voudrais parler de certains aspects précis du projet de loi C-2, en commençant par son objectif officiel qui est d'améliorer la sécurité dans les transports. Qui songerait à s'opposer à un tel objectif? Nous souhaitons tous améliorer la sécurité.

Comment le gouvernement va-t-il procéder pour accroître la sécurité du public? Le projet de loi C-2 est un document passablement long. La première chose qu'il propose est la création d'un Bureau d'enquête sur les accidents de transport.

Je serais très reconnaissant à certains députés de bien vouloir me laisser parler.

Des voix: Bravo!

La présidente suppléante (Mme Champagne): La présidence a essayé de ramener les députés à l'ordre. Je signale au député que le bruit ne vient pas que d'un seul côté de la Chambre.

M. Wappel: Madame la Présidente, je suis enchanté de n'importe quel bruit qui provient de ce côté-ci de la Chambre.

Comme je le disais, il propose la création d'un bureau dont le champ d'action s'étendra à trois domaines distincts: les accidents aériens, les accidents maritimes et les accidents ferroviaires. J'ai du mal à accepter cette idée. Les types d'accidents qui se produiront, espérons-le très rarement, dans ces trois modes de transport, sont tellement différents qu'il semble téméraire de les regrouper et d'en confier la responsabilité à un bureau formé de cinq membres.

Je soulève cette question parce que le projet de loi vise à remplacer une loi présentée par le Parti libéral en 1984, pour créer le Bureau canadien de sécurité aérienne. J'en fais mention parce que le projet de loi traite lui aussi de la